

Avant-dernière version



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE LA FEMME DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE



CELLULE DE SUIVI OPERATIONNEL DES PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

**COMMUNICATION DE MADAME ANTA SARR A L'OCCASION
DU FORUM DES MINISTRES DE LA ZONE CEDEAO EN CHARGE
DU DEVELOPPEMENT SOCIAL**

THEME : PROTECTION SOCIALE ET CROISSANCE ECONOMIQUE INCLUSIVE

Accra, du 16 au 17 Décembre 2013

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La baisse des revenus monétaires des ménages Sénégalais, consécutive aux crises alimentaire, énergétique, économique et financière, a entraîné une diminution des moyens de subsistance et une aggravation du taux de pauvreté. L'accès universel aux services essentiels (soins de santé, nutrition adéquate, eau potable, éducation etc.) nécessite encore géographiquement et financièrement des efforts importants à fournir dans les zones urbaine et celles rurales en particulier.

En l'absence d'un système de protection sociale intégrée, les personnes démunies et vulnérables (personnes âgées, enfants, femmes enceintes, personnes ayant un handicap, personnes vivant avec le VIH/sida, personnes pauvres) basculent très souvent dans l'extrême pauvreté, en cas de survenue de risques sociaux (maladies, accidents, perte d'emploi etc.). Il s'y ajoute une faible couverture d'assurance santé (20%) des populations et une inefficacité des mécanismes de protection sociale qui reste un des facteurs limitant la baisse du taux d'incidence de la pauvreté.

Sur un autre registre, le déficit de couverture des risques financiers associé à la maladie a des répercussions négatives sur les stratégies de lutte contre la pauvreté axées sur le financement des initiatives économiques locales. En effet, l'existence de couverture aurait protégé davantage les revenus des ménages, et réduit les dépenses de santé supportées par les ménages.

Dans le souci de faire face à cette situation le gouvernement du Sénégal a élaboré en 2005, une Stratégie Nationale de Protection Sociale qui constitue l'axe 3 du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP II) et une composante essentielle de la SNDES.

Cette logique implique la nécessité de la ré-articulation de la problématique de la pauvreté autour des questions de marginalité, d'exclusion, d'inégalités, des enjeux de la gouvernance locale et de privation des droits. En effet, les différentes études menées ces dernières années sur les processus de mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté ont permis de mettre au point les limites conceptuelles, structurelles et opérationnelles des initiatives développées dans ce domaine.

Ces études ont abouti à l'exigence de renouveler les perspectives dans l'approche des questions de pauvreté et, par conséquent, à une refonte des stratégies et méthodologies qui les sous-tendent. Cette exigence est d'autant plus forte que la survenue de crises cycliques se traduit de plus en plus par une accumulation des risques de basculement des catégories les plus vulnérables dans l'extrême pauvreté.

La nécessité de changement de paradigme a amené les autorités publiques, avec l'appui des partenaires au développement, à transformer les finalités des politiques de lutte contre la pauvreté pour leur donner de plus en plus une mission de protection sociale. Pour cette raison, la prise en charge de la pauvreté des groupes les plus vulnérables sera appréhendée en combinant à la fois les logiques d'accès aux services sociaux de base, les opportunités économiques et celles de la réduction des inégalités.

C'est dans ce cadre que le Ministère en charge du Développement Social a conçu et mis en œuvre avec les différentes parties prenantes, **l'Initiative Nationale pour la Protection Sociale des groupes vulnérables (INPS)** qui a pour objectif global de contribuer à la réduction de la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion sociale à travers une approche globale intégrée et décentralisée de Protection sociale des groupes vulnérables (enfants, femmes, personnes âgées, handicapés, familles, jeunes).

Cette initiative se veut un cadre fédérateur des interventions en matière de protection sociale selon une approche globale, intégrée, participative et décentralisée. Elle repose sur, d'une part, un dispositif institutionnel (plateformes techniques opérationnelles des services déconcentrés de l'Etat) et communautaire (Acteurs Porteurs de Dynamiques Communautaires/APDC) et d'autre part, un Modèle de ciblage géographique, communautaire et catégoriel.

Suite à l'alternance démocratique de Mars 2012, le Gouvernement du Sénégal accorde un rang de priorité élevée à l'inclusion sociale et à la protection des groupes vulnérables la mise en place d'un socle de protection sociale qui est un ensemble intégré de mesures conçues pour garantir aux populations pauvres et aux groupes vulnérables un revenu minimum et un accès aux services sociaux essentiels afin de les protéger et les rendre autonomes face à certains risques de vie.

Le socle de protection sociale repose sur deux piliers:

- ❖ Les transferts essentiels (revenu minimum pour les enfants en charge, assistance pour les sans emplois et les pauvres...)
- ❖ L'accès aux services sociaux de base (éducation, santé, logement...)

C'est ainsi que les autorités ont créé la **Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale** et ont mis en place des mécanismes pour la **Couverture Maladie Universelle**.

II. DEFINITION ET PORTEE DE LA PROTECTION SOCIALE

La protection sociale est définie comme des initiatives privées et publiques visant à réduire les risques dont sont exposées les populations et à améliorer leurs capacités d'autoprotection face aux chocs et à la perte de revenu qui menace leur bien être. De manière générale, la protection sociale vise à assurer un minimum de bien être aux individus en luttant contre l'insuffisance monétaire, l'exclusion sociale, la discrimination et les risques de vie.

Elle assure les fonctions de :

Promotion en améliorant les revenus et les capacités des groupes vulnérables avec leur réinsertion dans le marché du travail et l'investissement dans le capital humain ;

Prévention : en intervenant en amont pour éviter le basculement des populations dans la pauvreté avec les chocs ;

Protection : en fournissant une aide considérable en période de crise pour garantir aux populations un seuil minimum de bien être.

Ainsi pour assurer ces trois fonctions, la protection sociale utilise plusieurs mécanismes. Ces mécanismes sont de deux ordres : **l'assurance sociale et les transferts sociaux**.

L'assurance sociale qui est un mécanisme de partage de risque est un **système contributif**. Elle permet aux ménages de se protéger contre divers facteurs de privations et d'atténuer les risques d'endettement. Elle a une fonction protectrice en couvrant certains risques tels que le chômage, l'inflation et certains risques médicaux.

Les transferts sociaux, à travers l'assistance sociale (transferts réguliers et prévisibles) et les filets sociaux, permettent aux populations pauvres de disposer d'un minimum de sécurité de revenu, de moyens de subsistance et de soins de santé.

Les transferts sont **non contributifs** et ciblent particulièrement les pauvres ou les personnes vulnérables à la pauvreté. Ils visent directement à appuyer la consommation et à faciliter

l'accès aux services sociaux de base aux individus et aux ménages. Ils sont financés par les capitaux publics du gouvernement et/ou des Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

III. ENJEUX ET DEFIS DE LA PROTECTION SOCIALE AU SENEGAL

Malgré l'important dispositif d'appui aux groupes vulnérables, l'enjeu majeur d'améliorer leurs conditions socio-économiques demeure. En effet, l'accès aux ressources et aux facteurs de production, le renforcement du dispositif d'insertion sociale des groupes vulnérables, la consolidation et l'extension des mécanismes de transferts sociaux et l'amélioration des mécanismes de ciblage, d'information et de suivi-évaluation restent des défis à relever pour une meilleure efficacité du dispositif de protection sociale.

Ainsi, la mise en œuvre d'une politique de protection sociale efficace passe par un modèle de ciblage pertinent des bénéficiaires ainsi qu'une stratégie d'autonomisation socio-économique de ces derniers afin d'éviter leur maintien dans la pauvreté et la transmission intergénérationnelle de celle-ci. Le défi majeur sera ainsi d'harmoniser les différents modèles existants de ciblage selon des critères géographique, communautaire ou catégoriel.

IV. PROTECTION SOCIALE ET CROISSANCE ECONOMIQUE INCLUSIVE

Selon la Banque Centrale (2009), la Croissance Economique Inclusive (CEI) est définie comme étant une croissance économique dont le résultat est plus de possibilités de développement socio-économique durable pour le plus grand nombre de personnes, protégeant en même temps les groupes vulnérables, tout ceci dans un environnement d'équité, de justice égale, et de pluralité politique.

La croissance inclusive renvoie à :

- une croissance reposant sur une base large quelque soit le secteur ;
- l'emploi productif ;
- la protection des groupes défavorisés et marginalisés contre les crises.

La croissance inclusive tient compte des paramètres suivants : âge, genre, différences régionales ou géographiques, ainsi que l'équilibre entre secteurs. Ainsi, la croissance inclusive peut se rattacher aux concepts suivants de « croissance reposant sur une base large, de croissance partagée et de croissance pro-pauvre ».

La croissance inclusive met l'accent sur le **taux et le type de croissance**, ces deux facteurs devant être abordés ensemble, car ils sont liés.

Contrairement aux programmes de croissance pro-pauvres, qui se concentrent principalement sur le bien-être des pauvres, la croissance inclusive se préoccupe des opportunités d'emploi pour les classes moyennes et les pauvres. Il faut pour cela une vision à long terme et se concentrer sur l'augmentation du rythme de la croissance, sur la croissance de la productivité, et élargir la taille de l'économie tout en uniformisant les règles du jeu pour l'investissement et accroître les possibilités d'emplois productifs.

La croissance inclusive va créer un environnement d'égalité des chances pour tous, par la création d'emplois, l'accès au marché, à la consommation, la production, et une plate-forme pour que les populations pauvres accèdent à de bonnes conditions de vie. La croissance rapide est une condition nécessaire à la réduction substantielle de la pauvreté. Elle doit être fondée sur tous les secteurs et inclure une grande partie de la population active d'un pays pour être durable sur le long terme. Cette définition inclut à la fois les indicateurs macro et microéconomiques des dimensions de la croissance.

En effet, des recherches récentes ont montré que les dépenses de protection sociale peuvent favoriser une croissance économique. Une étude de la Banque mondiale sur les données internationales pour la période 1996-2009, a constaté que **les dépenses moyennes des filets sociaux ont varié de 0,75% du PIB pour les pays à faible revenu à 5,82% du PIB pour les pays à revenu élevé.**

Au Sénégal, le gouvernement a fait de la protection sociale un instrument privilégié pour une croissance accélérée et une réduction durable de la pauvreté. Dans cette optique, des interventions publiques destinées à aider les individus, les ménages et les communautés sont mises en œuvre pour diminuer les irrégularités de revenus et de consommation et surtout pour réduire la perte de bien être et le basculement dans la pauvreté.

C'est ainsi que plusieurs programmes de filets sociaux ont vu le jour. Ces programmes constituent un moyen efficace de lutte contre la pauvreté et de promotion de la croissance économique inclusive en augmentant :

- le bien être des familles (touchent les familles pauvres qui ne profitent pas de la croissance économique directement, réduisent la pauvreté chronique) ;

- le capital humain (augmentent la participation scolaire et le taux de réussite, et réduisent l'abandon scolaire, augmentent la nutrition des enfants et réduisent les maladies infantiles);
- la productivité des familles (la régularité des transferts aide les familles à investir d'avantage sur des activités économiques pour augmenter la productivité des individus et des familles car l'argent aide à acheter des actifs et du bétail mais permet aussi d'avoir un accès plus facile aux microcrédits grâce aux garanties apportées par les transferts) ;
- la résilience des familles (aident les familles à investir et à prévoir les chocs économiques et climatiques grâce à une stratégie de gestion des risques) ;
- l'emploi et la cohésion sociale (les programmes de protection sociale peuvent promouvoir l'emploi à travers des programmes de travaux à haute intensité de main d'œuvre et la formation professionnelle en particulier chez les jeunes et renforcer la cohésion sociale.